



DU BLOG IUSTORIA

Divorce amiable ou divorce contentieux : lequel est plus rapide, moins cher et moins douloureux

Divorce par consentement mutuel ou contentieux ? Comparaison pratique après la réforme tchèque du droit de la famille de 2026.

MGR. BÁRA BARTOŇKOVÁ

13/2/2026 · 8 min de lecture

Quand un mariage s'effondre, la plupart des gens ne souhaitent qu'une chose — que ce soit terminé. Le plus vite possible, avec le moins de souffrance possible, avec le moins de dégâts possible. Et c'est précisément à ce moment-là que surgit la question que j'entends presque quotidiennement : « Peut-on divorcer à l'amiable, ou faut-il passer par un divorce contentieux ? »

La réponse dépend de ce sur quoi vous parvenez à vous entendre. Depuis janvier 2026, une réforme majeure du droit de la famille tchèque a profondément transformé les deux types de divorce — pour une vue d'ensemble, voir [Ce qui a changé en droit de la famille tchèque en 2026](#). Voyons ce que cela implique concrètement pour votre choix de divorce.

Divorce amiable — quand l'entente est possible

La réforme a remplacé l'ancien « divorce non contentieux » par le concept de « divorce convenu » (*smluvený rozvod*). Le changement n'est pas seulement terminologique — l'exigence de prouver que les époux ne vivent plus ensemble depuis plus de six mois a notamment été supprimée.

Pour que le tribunal puisse prononcer un divorce amiable, les époux doivent s'accorder sur trois points :

Le partage des biens. Comment diviser le patrimoine commun — biens immobiliers, épargne, dettes, véhicules, équipement du foyer. L'accord doit être écrit et couvrir tous les éléments essentiels.

Le logement. Qui reste dans le logement actuel et comment régler la situation en cas de bail commun ou d'hypothèque partagée.

Les enfants. Si vous avez des enfants mineurs, vous devez vous accorder sur la garde, la pension alimentaire et le droit de visite. Cet accord est soumis à l'approbation du tribunal, qui vérifie s'il est conforme à l'intérêt de l'enfant.

Les frais de justice pour un divorce amiable s'élèvent à 2 000 CZK (environ 80 EUR). La procédure se déroule généralement en une seule audience, à condition que l'accord soit complet et que le tribunal n'ait pas de réserves quant aux modalités de garde. Dans le meilleur des cas, tout peut être réglé en quelques mois.

L'avantage majeur du divorce amiable ? Le tribunal n'examine pas les causes de la rupture du mariage. Vous ne vous accuserez pas mutuellement dans la salle d'audience. Vous n'étalerez pas vos conflits privés devant des inconnus. Si les deux époux conviennent que le mariage est rompu, cela est considéré comme établi.

Divorce contentieux — quand l'accord est impossible

Parfois, s'entendre est tout simplement impossible. Ce n'est pas un échec — c'est la réalité. Certaines situations sont trop complexes, les émotions trop vives ou les positions trop éloignées pour qu'une négociation puisse les rapprocher.

Dans un divorce contentieux, le tribunal examine si le mariage est irrémédiablement rompu. Depuis 2026, il n'en recherche plus les causes — un changement majeur par rapport au régime précédent, où les deux parties se rejetaient mutuellement la faute devant le juge.

Les frais de justice pour un divorce contentieux sont de 5 000 CZK (environ 200 EUR). Ajoutez-y les honoraires d'avocat — et si vos finances sont complexes ou si la garde est disputée, les coûts peuvent augmenter considérablement.

La durée dépend de nombreux facteurs. Le divorce en lui-même peut être prononcé relativement vite, mais les procédures consécutives concernant les enfants et le patrimoine peuvent s'étendre sur des mois, voire des années. C'est une réalité à laquelle il convient de se préparer.

Les enfants — procédures regroupées après la réforme

L'un des changements les plus importants de la réforme concerne les procédures relatives aux enfants. Auparavant, la procédure de garde se déroulait séparément de la procédure de divorce. En pratique, cela signifiait que les parents devaient mener deux procédures judiciaires en parallèle — le divorce et la garde.

Depuis 2026, la procédure relative aux enfants et la procédure de divorce sont fusionnées. Le tribunal statue sur la garde dans le cadre du jugement de divorce. Cela devrait raccourcir la durée globale et réduire la charge pesant sur tous les intéressés — en premier lieu les enfants.

Concrètement, cela signifie que même dans un divorce contentieux, le tribunal traite d'abord la question des enfants. Tant qu'il n'est pas établi comment la prise en charge des enfants sera organisée, le divorce n'est pas prononcé. C'est logique — l'intérêt de l'enfant prime. Ce que le tribunal examine précisément dans la partie relative à la garde et ce que vous pouvez lui demander, je l'ai détaillé dans [Litige sur la garde — ce que les parents doivent savoir](#) ; les règles de pension alimentaire après la réforme sont résumées dans [Pension alimentaire après la réforme 2026](#).

Arbre de décision — quel divorce pour vous

Chaque divorce est unique et aucun guide ne peut remplacer une consultation avec un avocat. Mais à titre d'orientation, voici quelques repères :

Vous vous entendez sur la garde ? Si oui, et que vous êtes aussi d'accord sur les biens et le logement, optez pour le divorce amiable. Il est plus rapide, moins coûteux et plus doux.

D'accord sur l'enfant, mais pas sur les biens ? Envisagez la médiation pour les questions patrimoniales. Si une solution se dessine, vous pourrez toujours emprunter la voie du divorce amiable. L'accord patrimonial n'a pas besoin d'être « juste » dans l'absolu — il doit être acceptable pour les deux parties.

En désaccord sur tout ? Le divorce contentieux est alors inévitable. Mais même dans un cadre contentieux, il est avantageux de rechercher des accords partiels. Chaque point sur lequel vous vous entendez raccourcit la procédure et en réduit le coût.

La médiation — une voie qui mérite d'être tentée

Je souhaite évoquer quelque chose que je vois fonctionner de mieux en mieux dans la pratique. La médiation n'est ni une thérapie ni une capitulation. C'est une conversation structurée en présence d'un tiers neutre, dont l'objectif est de trouver une solution avec laquelle les deux parties peuvent vivre.

La médiation est particulièrement utile lorsque les parents s'accordent sur le fait qu'ils veulent le meilleur pour leur enfant, mais ne parviennent pas seuls à en définir les modalités concrètes. Le médiateur facilite la communication — il ne prend pas de décisions.

La réforme soutient explicitement la médiation. Le tribunal peut la recommander aux parents et, dans certains cas, ordonner la participation à une première séance de médiation. Ce n'est pas une sanction — c'est une opportunité. La question plus générale — **quand aller au tribunal et quand opter pour la médiation** — est traitée par mon collègue Jan ; la logique s'applique aussi ici, avec une charge émotionnelle plus forte.

Quel est le « meilleur » divorce — une question à reformuler

Je ne veux dire à personne quel divorce est « meilleur ». Le divorce amiable est plus simple, moins cher et plus rapide — mais uniquement si l'accord reflète véritablement la volonté des deux parties et protège les intérêts des enfants. Un accord formel dans lequel l'une des parties a cédé sous la pression n'est pas un bon accord.

Le divorce contentieux est plus éprouvant — mais il est parfois le seul moyen de protéger vos droits ou ceux de votre enfant. Il n'y a rien de honteux à cela.

L'essentiel est de comprendre qu'aucun des deux types de divorce n'est une défaite ou une victoire. Les deux chemins ont leurs règles, leur déroulement et leur raison d'être. Et sur l'un comme sur l'autre, un avocat qui comprend non seulement les textes de loi mais aussi ce que vous traversez peut faire toute la différence.

Le divorce est l'une des épreuves les plus difficiles de la vie. Mais il n'est pas obligé de devenir un champ de bataille. S'il existe un espace pour l'accord, exploitez-le. Sinon, n'ayez pas peur de la procédure contentieuse — mais préparez-vous avec quelqu'un qui vous aidera à la traverser avec le moins de douleur possible.

Et peu importe le type de divorce que vous choisissez : il ne s'agit pas de gagner contre l'autre. Il s'agit de trouver une solution avec laquelle vous pourrez avancer.

Vous envisagez un divorce et ne savez pas quelle voie est la bonne pour votre situation ? Dans la **pratique en droit de la famille**, je vous accompagne dans les deux scénarios et nous identifions ensemble ce qui mérite d'être négocié et ce qui exige d'être défendu. **Écrivez-nous.**

Divorce amiable ou divorce contentieux : lequel est plus rapide, moins cher et moins douloureux

Mgr. Bára Bartoňková · Publié 13/2/2026

<https://www.iustoria.cz/fr/blog/divorce-amiable-vs-divorce-contentieux/>

Ce texte est protégé par le droit d'auteur. Le partage du document entier et non modifié est bienvenu ; la reprise d'extraits dans d'autres textes suppose la citation de la source. © IUSTORIA, advokátní kancelář, s.r.o.